



Edito par Pascal Morel

Secrétaire Général de l'UD

Le 4 février, près de 200 rendez-vous de mobilisations ont montré la détermination des travailleuses et travailleurs que le gouvernement refuse d'entendre.

À l'appel de l'intersyndicale, les mobilisations ont pris des formes très diverses, dans le respect des gestes barrières : rassemblements et manifestations, grèves, actions d'occupation...

En Seine Maritime, à Dieppe, le Havre et Rouen près de 3000 manifestants se sont rassemblés avec une présence massive des énergéticiens qui dénoncent le projet Hercule de démantèlement d'EDF, mais aussi du monde du spectacle.

Si la période est difficile, force est de constater que la mobilisation n'est pas à la hauteur des coups portés par le gouvernement avec la bénédiction du patronat.

Pour autant, les luttes dans les entreprises se développent et sont victorieuses, comme viennent de le démontrer les salariés de Greif en lutte contre un PSE.

Mais cela ne suffira pas, et il nous faut toujours remettre l'ouvrage sur le métier.

C'est le sens de la mise en œuvre de la double besogne que s'est assignée la CGT, consistant à articuler les revendications immédiates de protection des droits individuels, collectifs et des emplois, combinées avec nos propositions pour un véritable plan de rupture tel que le conçoit la CGT.

Pour nous ce plan de rupture c'est la mise en articulation et en cohérence de toutes les propositions que nous avons pu faire.

C'est aussi de cette façon qu'il nous faut aborder la campagne des TPE.

Aussi, je vous invite à utiliser pleinement les fiches « plan de rupture » que la Cgt a édité. Celles-ci sont des outils, qui aident à argumenter, à sensibiliser les salariés sur les questions économiques avec le lien sur leur vécu au quotidien.

Dans ce même esprit, partout où c'est possible, faisons du 8 mars une grande journée d'actions et de revendications pour l'égalité homme - femme.

Le 8 mars, ce n'est pas la journée de LA femme, ce n'est pas non plus la Saint Valentin ou la fête des mères... C'est la journée internationale de lutte pour les droits des femmes, c'est le moment de se mobiliser pour gagner enfin l'égalité !

Cette lutte est indispensable, car nous sommes encore très loin de l'égalité entre les femmes et les hommes, particulièrement au travail : les femmes gagnent, en moyenne, toujours 25 % de salaire en moins ! Chaque jour, c'est comme si les femmes arrêtaient d'être payées à 15h40.

Sur toutes ces questions, je vous invite à faire remonter vos plans de travail, pour montrer une CGT à l'initiative, combative !

Fraternellement.

Sommaire :

1 - Edito

2 - Echos des luttes

- Alstom
- Omnova
- Greif
- Nestlé
- travailleurs sans papiers

3 - Fonction publique / 1607 h

4 Elections CNRACL et TPE

5 - 45E congrès UD

6 - Publications

Dates à retenir !

22 MARS
À PARTIR DE 11 H
devant tribunal correctionnel
de Rouen
en soutien à Mathias et Handy

9 - 10 - 11 JUIN
45^e congrès UD
à Barentin



ALSTOM PETIT-QUEVILLY en grève contre le travail obligatoire le samedi.

Grâce à la lutte des salariés, les samedis travaillés se feront sur la base du volontariat.

La majoration du travail de nuit passe de 15 à 28% du minima conventionnel.



Le Syndicat CGT OMNOVA/SYNTHOMER a appelé les travailleurs(euses) à un débrayage depuis le jeudi 4 février...

Depuis ce jour, y compris ce dernier week-end, la grève est suivie à 100% par les équipes de quart, aucune goutte de produit n'est sortie depuis ce jour.

Quelles sont nos revendications ?

Il est annoncé un plan de transformation de l'usine, mots couverts patronaux pour traduire un vulgaire PSE, avec nos demandes d'embauches en CDI (4) et en CDD (3)...

Le climat social à l'usine est malsain, anxiogène et est assimilé par les salariés comme du harcèlement puisque la genèse du projet de transformation a été annoncé à l'ensemble du personnel le 5 novembre dernier et, depuis, plus rien !

Nous souhaitons populariser notre mouvement car celui-ci tombe dans une impasse...



GREIF : ZÉRO LICENCIEMENT !



L'USTM CGT 76 remercie le syndicat et les salariés de GREIF France de Grand-Quevilly pour leur mobilisation et elle est fière que tous se soient sentis concernés par ce PSE. Pourtant il ne touchait que 25 salariés : Un bel exemple de solidarité. Pendant 3 jours, ils ont décidé ensemble, ils ont débattu, ils ont déposé leurs revendications et ils ont su créer un rapport de force devant une direction fermée à toute négociation.

Ensemble, ils ont noté le changement de ton de leur direction...

Au bout du deuxième jour, la direction leur a proposé :

- Reclassement en interne de 8 personnes et 3 postes sauvegardés.
- La direction acceptera tout départ volontaire des salariés de plus de 58 ans jusqu'à avoir obtenu un chiffre de 8 à 10 personnes.

Bilan de cette deuxième journée :

Pour la CGT et un grand nombre de salariés : le compte n'y était pas encore même si nous notons une avancée, il manquait encore quelques salariés à sauver. Ils ont décidé ensemble de continuer, jusqu'à obtenir le ZÉRO LICENCIEMENT.

Le troisième jour à 8h30, leur DRH a garanti le zéro licenciement sur le site de Grand-Quevilly. Suite à cette annonce les salariés grévistes ont décidé de reprendre le travail.

La CGT restera attentive à l'écriture et à l'application de cet accord !!!

La CGT sera toujours à l'écoute des salariés et toutes les décisions seront prises ENSEMBLE !!!



PÉTITIONS

La Sécurité sociale au Panthéon

Parce que la Sécurité sociale est un bien commun qui nous accompagne tout au long de notre vie, une pétition demande que son bâtisseur, Ambroise Croizat, rentre au Panthéon.

Un symbole face aux attaques qu'elle subit. Un point d'appui pour la développer et la renforcer afin de répondre aux enjeux économiques et sociaux du XXIe siècle.

[ici](#)

Une pétition pour faire du vaccin un bien public mondial

La CGT est engagée avec une large coalition d'ONG, d'associations, de syndicats et d'experts de la santé au niveau européen dans l'Initiative citoyenne européenne (ICE) « pour faire du vaccin un bien commun ».

Une pétition pour exiger un changement législatif concret est en ligne. La France est le dernier pays d'Europe en taux de vaccination avec moins de 3 % de Français [ici](#)



Une grève à l'usine Nestlé de Dieppe



Alors que la négociation annuelle sur les salaires vient de démarrer, une journée de grève était observée mardi 16 février 2021. L'existence d'une prime réservée aux seuls salariés suisses du groupe Nestlé a mis le feu aux poudres.

Les salariés dieppois ont en effet appris il y a quelques jours, par le biais d'un article de presse, que les salariés suisses de Nestlé touchent une prime d'environ 305 € en compensation de la flexibilité mise en place depuis la crise sanitaire.

Selon eux cette prime versée depuis novembre 2020 le sera au moins jusqu'en avril 2021. Cette « prime Covid » de six mois, les salariés dieppois la trouvent légitime pour eux également, car ils ont vécu le même contexte et la même adaptabilité aux circonstances.

L'usine Nestlé de Dieppe est la 2e usine mondiale de café du groupe. Au cours des cinq dernières années, la production a augmenté de près de 14%. Source PN

Première réunion du nouveau collectif CGT de travailleurs sans-papiers

Rassemblement du 28 Janvier devant la préfecture



60 personnes au rassemblement qui a réuni travailleurs sans-papiers et soutiens de plusieurs syndicats CGT et d'associations, pour exiger comme l'affirme la banderole «des papiers pour les premiers de corvée !».

Pendant ce temps, reçue par le directeur de cabinet du préfet, la délégation de la CGT défendait 44 dossiers de travailleurs sans-papiers qui correspondent aux critères de régularisation de la circulaire du 28 Novembre 2012 dite «Valls».

Le directeur de cabinet s'est engagé à maintenir un contact régulier avec la CGT sur ces dossiers.

L'action du collectif CGT des travailleurs sans-papiers continue.



22 mars : Tous mobilisés pour nos camarades

Le 22 mars prochain à 13h30, les Secrétaires Généraux des UL de Dieppe et de Rouen sont convoqués au tribunal correctionnel de Rouen.

Leur crime ? Avoir défendu une salariée victime de licenciement abusif orchestré par un patron voyou, en relayant leur action sur les réseaux sociaux.

Cette journée du 22 mars doit être un temps fort de mobilisation de l'ensemble des structures interprofessionnelles et des syndicats CGT pour le droit et la défense des libertés syndicales.

Tous concernés ! Quand on touche à un militant CGT, on touche à toute la CGT !



PASSAGE AUX 1607 H (PAR AN) ET VOL DE JOURS DE CONGÉS

La colère gronde chez les Territoriaux où la fédération des services publics vient de déposer un préavis de grève pour ce mois de février.

Alors que la fonction publique a démontré son caractère incontournable, elle est soumise au plus vaste plan de démantèlement jamais organisé. En effet, la loi dite « de transformation de la fonction publique » du 6 août 2019 dans sa totalité, vise à faire voler en éclat le statut de la fonction publique.

L'article 47 prévoit d'harmoniser la durée du temps de travail de l'ensemble des agent.es de la fonction publique territoriale (fonctionnaires, stagiaires, agent.es contractuel.les), ce qui signifie que : La loi annule tous les accords plus favorables au temps de travail légal des fonctionnaires territoriaux (1607 heures annuelles), qui avaient été négociés dans les collectivités au fil des ans.

Il s'agit bien souvent de jours de congés supplémentaires, d'applications plus favorables des autorisations d'absence pour décès, mariage ou enfant malade, de congés exceptionnels au moment du départ en retraite pour les agents ayant travaillé plusieurs décennies dans la collectivité...

Les collectivités concernées doivent définir les nouvelles règles de durée et d'aménagement du temps de travail de leurs agents. Celles-ci devant délibérer d'ici juin pour une mise en application au plus tard le 1er janvier 2022.

L'alignement à la hausse du temps de travail des fonctionnaires territoriaux va permettre, selon le gouvernement, de dégager l'équivalent de 32.000 emplois en équivalent temps plein.

Pour rappel, en 2018, le salaire moyen des fonctionnaires territoriaux (gelé depuis plus de dix ans) était inférieur de 400 € nets par mois par rapport aux salariés du secteur privé ; une différence qui s'élève à 550 € pour les agents de catégorie C, qui représentent 75 % des effectifs. Et aujourd'hui, le gouvernement leur demande de travailler plus pour gagner... pareil ?

Le temps de travail n'est qu'une petite partie de cette loi, la totalité des 95 décrets sont dans le désintérêt des salariés.

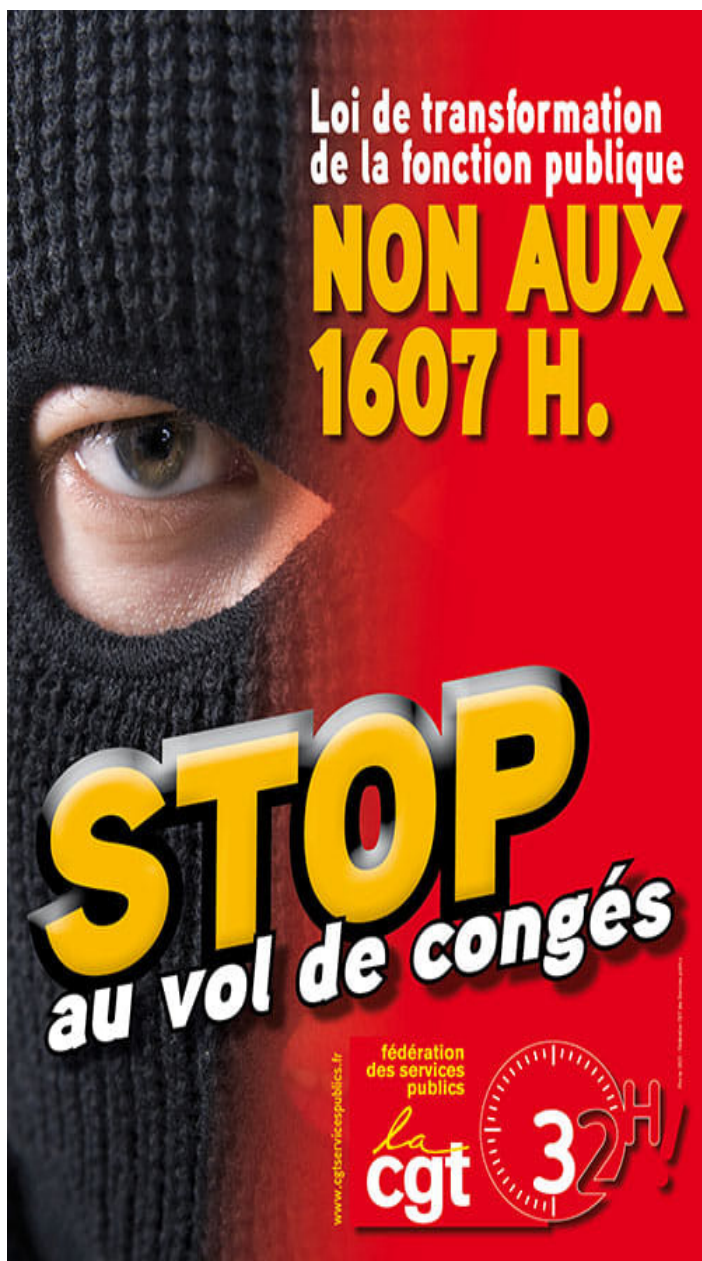
A l'heure où sont écrites ces lignes, la lutte s'organise dans de nombreuses collectivités. En Seine Maritime, les villes de Dieppe, de Rouen, de Saint Etienne donnent le La, bientôt suivies par d'autres. Plus que jamais, il y a nécessité de développer les batailles revendicatives et à les faire converger.

La campagne 10 % pour la Fonction publique est à la disposition des agents pour porter leurs exigences au plus près des besoins. 10 % d'augmentation tout de suite de la valeur du point d'indice, c'est une première et juste reconnaissance du travail quotidien accompli au service de l'intérêt général !

10 % d'augmentation des pensions, c'est indispensable pour permettre aux retraités de la Fonction publique de vivre dans de bonnes conditions !

10 % d'effectifs en plus, c'est le minimum pour répondre aux besoins de service public !

10 % de temps de travail en moins, c'est nécessaire pour améliorer les conditions de travail et créer de nouveaux emplois !



ZOOM SUR UNE CAMPAGNE - CNRACL /TPE

Du 1er mars au 15 mars 2021, ce sont 2,2 millions d'actifs, 1,4 million de retraités et près de 37 500 employeurs des fonctions publiques hospitalière et territoriale qui seront appelés à voter afin de renouveler le Conseil d'administration de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL).

Du 22 mars au 4 avril, près de 5 millions de salarié(e)s des Très Petites Entreprises et d'employé(e)s à domicile, vont être amenés à voter pour leurs représentants professionnels. C'est dire si ces élections sont importantes pour la CGT en termes de représentation syndicale.

Chacune et chacun comprend donc combien sont importantes ces élections si nous voulons peser dans l'entreprise, la branche et au niveau national. Il nous appartient donc de tout mettre en œuvre pour que nos résultats soient à la hauteur des enjeux.



CAMPAGNE ÉLECTORALE CNRACL DU 1ER AU 15 MARS 2021.

Lors des élections des représentants à la CNRACL (Caisse National de Retraite des Agents des Collectivités Locales) les agents actifs et retraités des Fonction Publique Territoriale et Hospitalière sont appelés à élire leurs représentants au conseil d'administration.

Ce qui représente un enjeu social important pour les Agents Actifs et Retraités concernés par ce vote.

Ces élections permettent à l'ensemble des Actifs et retraités d'assurer l'Avenir de notre Retraite Solidaire par Répartition.

Le projet défendu par le gouvernement impose une « règle budgétaire » : les dépenses consacrées aux retraites seraient plafonnées à 14% du PIB, pour ne pas toucher aux finances des très riches !

Dans les prochaines années, la part des retraités dans la population va augmenter et, sous pression du grand patronat, le gouvernement choisit la baisse des pensions et le recul de l'âge de départ à la retraite aux dépens de l'emploi des jeunes.

La référence ne serait plus la rémunération des 6 derniers mois, mais celle de l'ensemble de la carrière : les pensions perdraient de 15 à 25 % !

Le statut de la Fonction Publique et la CNRACL sont donc liés : C'est aussi un des enjeux de ce projet d'accélérer la privatisation d'une grande partie de la Fonction Publique.

Les cotisations des actifs fonctionnaires hospitaliers et territoriaux assurent le paiement des pensions. C'est donc un système intergénérationnel solidaire avec des prestations définies.

Tout le contraire de ce qui est contenu dans la réforme portée par le gouvernement avec un système de retraite par point pour diminuer le montant des pensions au fil des années.

Voter CGT, c'est refuser la réforme régressive de retraite, la liquidation de la fonction publique ! C'est assurer l'avenir d'une caisse de retraites solidaires par répartition !

Un livret «Ma retraite, c'est mon droit !» Informations et revendications CGT est disponible à la maison CGT. N'hésitez pas à passer commande et à le diffuser.

Vous pouvez le télécharger [ici](#)



LES ÉLECTIONS DANS LES TRÈS PETITES ENTREPRISES : J - 31

Les prochaines élections dans les très petites entreprises (moins de 11 salariés) se dérouleront par voie électronique du 22 mars au 4 avril. Ces salariés auront ainsi à choisir l'organisation syndicale qui portera leurs voix durant les 4 prochaines années.

Ce scrutin clôturera en effet le cycle permettant la nouvelle mesure de la représentativité des organisations syndicales.

Le résultat de ces élections sera additionné à ceux obtenus dans les entreprises entre 2017 et 2020, et participera à mesurer le poids des syndicats au plan national interprofessionnel, dans les branches et sur les territoires.

Cela permettra par exemple de déterminer quelles organisations syndicales peuvent négocier les conventions collectives, ainsi que leurs poids respectifs ; plus vous voterez pour la CGT et plus vous donnerez de la force à nos revendications.

Chaque adhérent de la CGT doit compter dans cette élection ! En effet, tout le monde connaît ou croise des salariés de TPE, quand on va faire ses courses chez le boucher ou le boulanger, dans sa famille, dans ses relations...

Si chaque syndiqué convainc une ou deux personnes de voter et de voter CGT, cela fera un très beau score, presque 1,5 million de voix. Ce chiffre est important, mais pas démesuré, rapporté au nombre de syndiqués. Tout le monde a la possibilité de mener la campagne CGT.

Dans quelques jours, le matériel électoral sera envoyé à près de 5 millions d'électeurs, nous devons tous être mobilisés.

Des affiches et tracts sont disponibles à la maison CGT. Une campagne de communication débutera dans les prochains jours. Déjà des actions sont prévues dans les UI. Faites nous remonter vos initiatives à infoluttes76@orange.fr

Le dossier complet de ces élections [ici](#)



**- 110 JOURS : 45E CONGRES DE L'UD CGT 76
(9 - 10 - 11 JUIN 2021)**

Le Congrès est l'instance souveraine de l'Union Départementale. Il fait le point de l'application de nos orientations et de nos décisions prises lors du précédent Congrès.

Il adopte la feuille de route et les objectifs de l'activité de l'UD jusqu'au Congrès suivant.

Il assure à chaque syndicat, la libre expression de son opinion sur toutes les questions concernant les intérêts des salariés et le fonctionnement de l'organisation syndicale.

L'UD organise le Congrès départemental des syndicats tous les 3 ans.

La date, le lieu et l'ordre du jour sont fixés par la Commission Exécutive de l'UD.

Le projet de document d'orientation, les propositions éventuelles de modifications statutaires, le renouvellement des membres de la CE et de la Commission Financière et de Contrôle sont adressés aux syndicats au moins 2 mois avant l'ouverture des travaux du Congrès.

Les membres de la CE sortante assistent de droit au Congrès mais ils ne peuvent prendre part aux votes que s'ils sont mandatés délégués par leur syndicat.

Comment participer au congrès ?

Le congrès est constitué par les représentants mandatés des syndicats et organisations de salariés privés d'emploi ayant rempli leurs obligations envers l'Union Départementale.

Chaque syndicat et comité de salariés privés d'emploi représenté au congrès a droit à un nombre de voix calculé sur la base des cotisations réglées à l'Union Départementale via l'organisme national à partir de la moyenne des cotisations des trois dernières années (2018-2019-2020)

Les commissions

• La commission des mandats et votes

Elle donne après étude la photographie de la composition du congrès (nombre de délégué, hommes, femmes, jeunes...). Elle organise, comptabilise et valide les votes. Elle vérifie la régularité des mandats et des votes.

• La commission des candidatures

Elle examine la mise à disposition des candidatures proposées par les syndicats. Elle présente les candidats et propose à l'élection du congrès la future commission Exécutive et la Commission financière et de Contrôle.

La commission des écrits / document d'orientation (amendements)

Elle étudie les amendements et propose au Congrès le texte éventuellement modifié, donne des explications si besoin.

• La commission des statuts

Les statuts ne peuvent être modifiés que par un congrès ayant inscrit cette question à son ordre du jour, sur proposition de la Commission exécutive transmise aux organisations adhérentes un mois avant l'ouverture du congrès.

• DATES À RETENIR :

09-avr	Envoi des modifications de statuts		Article 22-2 des statuts du 44 ^e congrès
09-avr	Envoi des modifications des écrits		Article 22-2 des statuts du 44 ^e congrès
IDÉAL	Décaler la CE de l'UD du 3 mai au 10 mai		
09-mai	Retour des candidatures par les syndicats		Article 24 des statuts du 44 ^e congrès
09-mai	Retour des écrits par les syndicats		Selon le vote de la CE du 1 ^e Février
09-mai	Retour des statuts par les syndicats		Selon le vote de la CE du 1 ^e Février
10-mai		Validation des candidatures	
10-mai		Validation des amendements des écrits	Selon le vote de la CE du 1 ^e Février
10-mai		Validation des amendements des statuts	Selon le vote de la CE du 1 ^e Février
26-mai	Envoi au syndicat de la liste des candidatures		Article 24 des statuts du 44 ^e congrès





Jacques Delefortrie,
Membre du Bureau de l'USR Cgt 76
jaquedel@orange.fr

La voie la plus sûre

Les milliardaires français ont gagné 175 milliards d'euros entre mars et décembre 2020 d'après Oxfam, dépassant ainsi leur niveau de richesse d'avant la crise! C'est la troisième plus forte progression après les États-Unis et la Chine. Pendant ce temps, c'est plus d'un million de personnes qui sont tombées dans la pauvreté selon les associations caritatives. Plus que jamais, je pense que notre société marche sur la tête. Les intérêts financiers de quelques-uns sont comme d'habitude au détriment du plus grand nombre. Mais du fait de la période de crise, c'est encore plus évident. Pendant que SANOFI continue à bloquer la fabrication de vaccins qui pourraient être pourtant si utiles pour sauver des vies, l'entreprise annonce le licenciement de 400 postes de chercheurs. Cette situation a d'importantes conséquences sur la vie des retraités. Fragilisés par leur âge et la non-réévaluation des pensions. Face à cette situation nous n'avons pas le choix. Soit on suit, soit nous nous battons! Le 25 janvier le collectif des retraités CGT du Havre, avec l'Union Locale a dénoncé la situation scandaleuse de la non-vaccination, des journées de lutte sur l'emploi, les salaires ou les libertés continues d'être menées (Caf, enseignants etc) que ce soit au Havre, à Rouen, Dieppe, Fécamp ou Elbeuf. Cette voie de rassemblement et de lutte est la plus sûre pour s'opposer aux mauvais coups du patronat et du pouvoir.

*Oxfam France et une association locale 1901. C'est une ONG internationale de développement qui a pour objectif de mobiliser le pouvoir citoyen contre la pauvreté.

“ Pendant que SANOFI continue à bloquer la fabrication de vaccins qui pourraient être pourtant si utiles pour sauver des vies, l'entreprise annonce le licenciement de 400 postes de chercheurs. ”

Lettre ouverte de l'Union des syndicats Cgt du Havre et du collectif Retraités Cgt du 25 janvier 2021 (extraits)

« L'organisation de la campagne de vaccination est un désastre. La frustration monte partout. Les annonces sur les retards de livraisons se multiplient. La décision de nous traiter aux plateformes priées pour la prise de rendez-vous est une insulte. Les plateformes téléphoniques sont saturées et les appels pour prendre rendez-vous restent souvent sans réponse. L'accès aux sites internet est difficile, voire impossible pour les personnes les plus fragiles. Notre ville n'est pas non plus un exemple de bon fonctionnement et le collectif des retraités CGT avec l'Union Locale Cgt du Havre dénoncent cette organisation. Depuis de nombreuses années, la vaccination contre la grippe saisonnière est gérée d'une manière acceptable. La Casse Financière d'Assurance Maladie utilise son fichier pour envoyer les primes en charge aux personnes éligibles à cette vaccination et le réseau médical (médecins, infirmières, pharmaciens, etc.) est mis à contribution avec un résultat satisfaisant. Il est indispensable que le gouvernement utilise les outils et les compétences de ce service public (pourant mis à mal par les gouvernements successifs) pour lutter contre cette pandémie. À moins que la volonté de mettre en place ce « test pilot » par la financiarisation de tout et le système médical ne pose avant la santé publique au profit des grands groupes pharmaceutiques... »

USR Cgt 76 - 187 rue Albert Dupuis 76600 Rouen cedex 01 - 02 35 58 88 34 - Fax : 02 35 58 82 91 - Courriel : usr76@cgt76.fr

RETRAITÉS MAIS PAS INACTIFS !

Quand on est salarié, être syndiqué CGT c'est se retrouver avec d'autres pour défendre ses intérêts. Cela passe par la réflexion commune, l'élaboration des revendications et l'action ensemble pour les faire aboutir.

Une fois à la retraite les problèmes n'ont pas disparu. Parfois ils s'aggravent. C'est pourquoi l'activité syndicale reste indispensable. Dans des formes adaptées permettant à chacune et chacun de profiter pleinement de cette vie nouvelle enfin débarrassée de la subordination du salariat et de ses contraintes.

Le Conseil Départemental de l'USR Cgt 76 fait paraître « Le Lien ».

C'est votre journal, le journal de tous les retraités Cgt du département de Seine-Maritime, n'hésitez pas à nous adresser vos avis, vos remarques à : usr76@cgt76.fr

(Re) Découvrir l'IHS CGT 76

L'IHS CGT mobilise ses atouts et ses compétences pour donner à connaître le plus largement possible l'histoire sociale et singulièrement la longue expérience de la CGT.

Très dynamique en Seine Maritime, l'IHS diffuse aussi une lettre d'information mensuelle : LETTRE-FEVRIER [ici](#)

Vous pouvez aussi retrouver les nombreuses publications sur le site de l'IHS 76 [ici](#)



Ils ne sont qu'une poignée de milliardaires, nous sommes des millions

TOUS ENSEMBLE, ON PEUT GAGNER

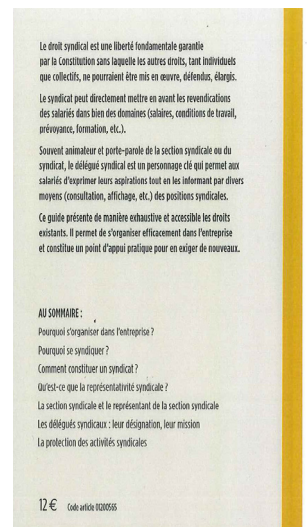
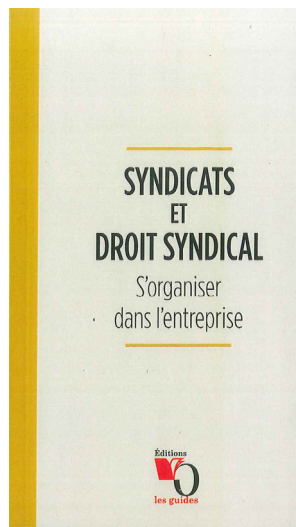
- Arrêt des suppressions de postes et interdiction des licenciements
- Abrogation des réformes détruisant le système de santé et les services publics
- Augmentation des salaires, des pensions, des minima sociaux
- Maintien de toutes les libertés dont celles de manifester



TOUT EST RÉDUIT, TOUT EST ATTAQUÉ ! PLUS RIEN NE VA !!

Travailleurs, privés d'emploi, étudiants, lycéens, retraités

TOUS ENSEMBLE NOUS SOMMES LA SOLUTION !



affiches et Guides disponibles à l'UD

COMITÉS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES

Crédit photo : Paul Bradbury / Caia Images / GraphicObsession

**Bien assurer
mon CSE,
c'est essentiel.**



Assureur de près de 10 000 structures ⁽¹⁾, la Macif est l'assureur privilégié des Comités Sociaux et Économiques.

En assurant votre CSE à la Macif, vous bénéficiez :

- d'un accompagnement personnalisé avec un réseau de conseillers spécialisés dédié à votre écoute
- de garanties adaptées au fonctionnement et aux activités de votre CSE : la responsabilité civile et l'assurance des biens⁽²⁾
- d'avantages pour les salariés bénéficiaires de votre CSE⁽³⁾

► N°Cristal 09 69 39 49 55

APPEL NON SURTAXE

**macif.fr / rubrique « Associations et CSE »
ou par mail cse@macif.fr**



Essentiel pour moi

(1) Au 31 décembre 2019.

(2) Dans les conditions et limites fixées au contrat Multigarantie Activités Sociales Comité d'entreprise souscrit.

(3) Offre soumise à conditions valables en 2021, réservée aux salariés bénéficiaires d'un CSE ayant signé un PACTE CSE en 2021.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied-de-Fond 79000 Niort.